

Ecône : tonsures et premiers ordres mineurs conférés le 11 mars 2017 par Mgr Bernard Fellay

Publié le 17 mars 2017
2 minutes
Séminaire d'Ecône

Mgr Fellay entouré des abbés de Jorna, d'André, de Lacoste, Hachard et Fontaine

Le 11 mars 2017 **Mgr Bernard Fellay**, Supérieur Général de la **Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X**, au cours de la messe pontificale, a donné la tonsure [Photo ci-dessus] à sept séminaristes de deuxième année, à deux moine du couvent des **Capucins de Morgon** et à un membre des **Coopérateurs du Christ-Roi** du Révérend Père Marziac.

La cérémonie des tonsures









La cérémonie des premiers ordres mineurs







Mgr Fellay a ensuite conféré les premiers ordres mineurs à treize séminaristes de troisième année. En signe de renoncement de la vie du monde, le pontife coupe quelque mèches de cheveux. Dans les Ordres anciens la tonsure est plus visible, comme elle est encore portée par exemple chez les capucins et les bénédictins qui après la cérémonie de tonsure ne portent plus qu'une couronne de cheveux.

Après avoir donné la tonsure, Son Excellence a conféré **les ordres mineurs** :

- le Portier a la tâche d'ouvrir et de fermer les portes de l'église et de veiller à la sainteté du lieu de culte ; il est également responsable de la convocation, en sonnant la cloche, d'appeler les fidèles aux fonctions divines.

- Le lecteur lit les lectures de l'Ancien Testament en public : de cette manière, il commence à exercer le rôle sacerdotal de l'enseignement.

Prions pour la persévérance de ces jeunes gens qui sont une source de réel espoir et de promesses pour l'Eglise.

Sources : Photos du séminaire d'Ecône /La Porte Latine du 17 mars 2017

Notes de bas de page

1. Les quatre ordres mineurs (portier, lecteur, exorciste et acolyte) sont des degrés du sacerdoce. Ils ne sont plus conférés dans les séminaires conciliaires.[↩]
2. Le portier devait garder l'église jour et nuit, avoir soin que rien ne s'y perde ; ouvrir et fermer l'église et la sacristie ; avoir soin de la propreté et de la décoration de l'église ; sonner les cloches pour indiquer les heures des différentes prières ; faire tenir chacun en son rang et faire observer le silence et la modestie ; empêcher les infidèles d'entrer dans l'église, troubler les offices, profaner les mystères ; ouvrir le livre à celui qui prêche.[↩]